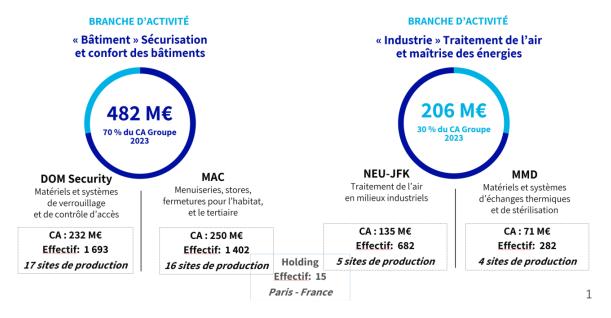
Rapport de gestion DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Table des matières

١.	NOTRE GROUPE en chiffres clés	2
II.	NOTRE MODELE D'AFFAIRES	3
III.	ANALYSE DES RISQUES ET DES ENJEUX	5
IV.	GESTION DES RISQUES	6
V.	Taxonomie	. 14
VI.	Note de méthodologie	. 17

I. NOTRE GROUPE en chiffres clés

Spécialisé dans l'industrie de la protection des biens, des personnes et de l'environnement





II. NOTRE MODELE D'AFFAIRES

La responsabilité industrielle : créer de la valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes du groupe

Depuis 2017, le groupe a formalisé ses interactions avec ses parties prenantes sous le principe de responsabilité industrielle, décomposé en 4 dimensions : commerciale, managériale, environnementale et financière.

La Responsabilité Industrielle est le comportement permettant à une entreprise et à ses collaborateurs d'être performants tout en garantissant la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ce principe de responsabilité industrielle fait la synthèse entre un ensemble de pratiques de gestion et de management solidement implantées dans le groupe depuis de nombreuses années (contrôle financier et culture du reporting, autonomie entrepreneuriale, produits atteignant de hauts niveaux de normes) et une volonté d'accélérer la transition environnementale du groupe et de ses activités.

Cette approche vise à créer de la valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes du groupe : clients, salariés, environnement, investisseurs.

Stratégie

Objectifs

Sfpi Group poursuit une stratégie visant à devenir un

leader de la responsabilité industrielle,

au service d'une croissance durable.

Responsabilité commerciale:

fournir des produits et services aux plus hauts niveaux de standards à nos clients.

Responsabilité managériale:

donner de l'autonomie entrepreneuriale aux managers, développer les compétences et améliorer les environnements de travail.

Responsabilité environnementale :

produire et délivrer des services moins consommateurs d'énergie et réduire leur empreinte environnementale.

Responsabilité financière:

Contrôler avec rigueur l'ensemble des activités et investir pour une croissance durable.

Une stratégie de responsabilité industrielle soutenue par l'accélération de la transition écologique, l'accroissement tendanciel des niveaux de normes, une demande de sécurité pour les biens et les personnes en hausse globale.

Créer de la valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes :

Pour nos clients:

Augmentation de la satisfaction clients

Des clients qui peuvent atteindre les normes demandées et certifications dans leurs secteurs

Pour l'environnement :

Réduction des déchets et de l'empreinte carbone des activités et sites de production

Pour les clients industriels : réduction de l'empreinte environnementale de leur activité

Pour les clients particuliers : réduction des dépenses énergétiques des bâtiments et habitations

Pour nos salariés:

Amélioration des conditions de travail et des compétences

Amélioration de l'attractivité employeur et du taux de rétention des salariés

Pour nos investisseurs:

Une croissance durable et soutenable, des risques limités

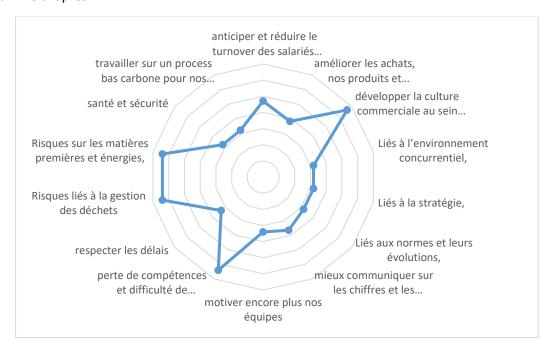
...Autour de valeurs communes



III. ANALYSE DES RISQUES ET DES ENJEUX

La liste des risques a été établie sur la base de la norme ISO 26000 au cours des exercices 2018 et 2019. Ces risques sont basés sur les données collectées en N-1 et les sujets développés lors des réunions de travail (Comité de Groupe, Comité exécutifs groupe et filiales, comité de pilotage, réunions analystes ...).

En 2019 et début 2020, l'ensemble des managers du groupe ont été confrontés à ces enjeux identifiés lors de différentes réunions et rendez-vous au cours des quels ils ont pu porter leurs sujets. Ce travail a été synthétisé en interne et fait ressortir les principaux risques suivants schématisés par le diagramme ci-après.



Conscient de l'importance d'une évaluation précise et transparente de nos impacts et de nos performances en matière de durabilité, SFPI GROUP a pris toutes les mesures nécessaires à sa mise en confrmité avec la CSRD :

- Accompagnement par une agence spécialisée pour élaborer notre matrice de double matérialité: Cette démarche nous permet d'identifier et de prioriser les enjeux de durabilité les plus significatifs pour nos parties prenantes et pour notre activité, garantissant ainsi une approche ciblée et efficace dans notre stratégie de durabilité.
- Strutcuration de l'équipe RSE
- Lancement d'un appel d'offres en vue de la désignation de notre futur auditeur de durabilité et en lien avec nos pratiques décrites dans notre code de conduite.

Ces initiatives s'inscrivent dans notre volonté de renforcer la transparence et la responsabilité dans nos pratiques d'entreprise, en ligne avec les attentes croissantes de nos clients, investisseurs et de la société en général en matière de développement durable.

Aujourd'hui et en lien avec notre évaluation des risques RSE, un plan de transformation a été initié en 2020 autour de la responsabilité industrielle définie plus haut.

Ce plan s'articule autour de 4 piliers qui répondent à la gestion de nos risques. L'ensemble est exposé ci-après.

IV. **GESTION DES RISQUES**

1. Les risques de gouvernance, à savoir....:

SFPI GROUP a défini 3 risques majeurs en matière de gouvernance à savoir :

- Un pilotage inapproprié des entreprises et du groupe tant dans son périmètre actuel qu'à travers les opérations de croissance réalisées ;
- Une défaillance de ses dirigeants ;
- Un risque d'image ou de mauvaise réputation par méconnaissance de sujets éthiques, lutte anticorruption ou sociétaux.

La gestion de ce risque s'est traduite par la structuration et l'animation d'organes opérationnels de direction au cours desquels les informations partagées sont multiples, fréquentes, de qualité, et débattues.

Le pilier financier du plan de transformation a en outre pour objectif la construction de standards, outils et cadres de référence communs.

Ainsi, au-delà de Comités de direction mensuels dans les filiales les plus contributives ou au sein de 3 pôles sur 4, le Groupe a structuré des comités stratégiques ou « G10 » visant le partage de sujets stratégiques à minima 3 fois par an.

Au cours de ces rendez-vous, sont partagés les résultats financiers, les objectifs, les sujets stratégiques ou règlementaires. L'organisation matérielle et logistique de ces RDV permet une communication large et fluide entre les dirigeants.

En outre en 2022, d'autres documents de structuration du fonctionnement du Groupe ont également été finalisés et diffusés comme le livre des valeurs SFPI GROUP, la boîte à outils groupe ou la plateforme de lanceur d'alertes.

POLITIQUES et ACTIONS CONCRETES

KPI et objectifs

L'efficacité des politiques passe par le maintien de la fréquence de ces réunions, une participation élevée et le partage d'un contenu de qualité.

nombre d'excos et G10 par an et taux de présence.

	2020	2021	2022	2023	Objectifs 2024	
Nombre d'excos	11	11	11	11	11/an	☺
Taux de présence	100%	98,7%	95.5%	95.5%	95%	☺
Nombre de G10	2	3	3	3	3/an	©
Taux de présence	94%	94,4%	100%	97	95%	☺

à partir de 2023, traitement de 95% des cas d'alerte via la plateforme dans un délai de 8 semaines.

La généralisation du partage de sujets extra financiers (RSE, plan de transformation etc ...) à tous les niveaux de l'entreprise des actionnaires aux salariés en passant par les administrateurs, managers et clients. Il s'agira notamment de tenir deux réunions annuelles de conseil d'administration dédiées à ces sujets ;

2 réunions de CA dédié exclusivement aux sujets RSE ont été ténues, Partage systématiques aux G10, comité de groupe et réunions financières des thématiques RSE

La création d'un poste de contrôleur de gestion extra financier ;

La réécriture du nouveau code de conduite des dirigeants et managers de SFPI group permettant la réaffirmation des valeurs et des règles et entrainant la diffusion de pratiques et outils groupe. Poste pourvu depuis le 1^{er} septembre 2023

Signature du code par 285 personnes, Mise en place d'une plateforme de lanceur d'alerte

PLAN D'ACTIONS 2023

PLAN D'ACTIONS 2024

Le plan d'actions pour l'exercice 2024 est le suivant :

- Formation de 140 employés particulièrement exposés au risque de corruption ;
- Accroissement de la connaissance et expertise RSE de nos dirigeants et administrateurs;
- Poursuite de la strucuration des règles de fonctionnement

2. Gérer les risques managériaux, à savoir....:

RISQUES

SFPI GROUP a défini 3 risques majeurs en matière de ressources humaines à savoir :

- La perte de compétences ;
- Des difficultés de recrutement ;
- Des problèmes de santé et sécurité des collaborateurs.

Le plan d'actions visant à attirer ou retenir les collaborateurs s'est traduit par la mise en place d'une Direction des Ressources Humaines centrale.

Au-delà des actions quotidiennes, la Direction des ressources Humaines assure le pilotage du pilier managérial du plan de transformation dont l'objectif est de renforcer le rôle des managers pour améliorer la rétention des talents et anticiper le turnover des équipes.

Au cours de l'année 2022, le groupe a diffusé les 4 fondamentaux du manager SFPI permettant la définition du rôle et les missions associés. Ce document a été appuyé par des actions de formations des équipes notamment la gestion de la motivation des équipes de de la transmission de l'enthousiasme ou encore l'accompagnement sur de l'auto positionnement.

Par ailleurs, un poste de chargé de recrutement a été créé afin d'améliorer l'efficacité des recrutements et d'en limiter le coût du fait du recours à des prestataires externes.

POLITIQUES et ACTIONS
CONCRETES

KPI et objectifs

L'efficacité des politiques passe par le contrôle taux de départ volontaires, du taux de rotation ou encore des taux de fréquence 1 et 2 et Taux de gravité

	2019	2020	2021	2022	2023	Objectifs 2024	
Taux de départs volontaires	NS	28,1%	32.8%	50,8%	43,08%	20%	8
Taux de rotation du personnel	14,2%	9,5%	14,6%	15%	16%	12%	8
TF1	22,5	21,4	22,4	20,1	19,52	16	8
TF2	37,5	33,4	33,9	27,5	29,05	28	8
TG	0,76	0,64	0,62	0,74	0,42	0,5	©

Le plan d'actions pour l'exercice 2023 permettant d'assurer la gestion de ce risque reposait autour de plusieurs axes repris ci-après ainsi que leur suivi :

Actions 2023 annoncées	Suivi du plan d'actions
Poursuite de la formation des managers et de leur accompagnement ;	Evaluation des managers que leurs compétences par autopositionnement et déploiement de plusieurs modules de formation dont une conférence autour de la culture du bien-être et de la performance par Malene Rydahl qui a réuni 327 personnes.
Développement de la mobilité interne offrant une possibilité d'évolution interne plus importante pour l'ensemble de nos collaborateurs	Réintégration de la gestion des recrutements depuis 2022. En 2023, en France, par ce biais, 171 postes ont été ouverts, dont plus de 150 en CDI. Sur ces 171 postes, 66,66 % de ces postes ont été pourvus, et parmi eux, 80 % l'ont été grâce à nos ressources internes.
Choix et premier déploiement d'un SIRH (Système d'informations des Ressources Humaines).	Poursuite des entretiens de qualifications des prestataires. Décision du choix du prestataire remise à 2024.

S	Au-delà de la poursuit des sujets lancées en 2023, l'année 2024 va être
CTIONS 4	marquée par la mise en œuvre de nouveaux projets :
PLAN D'ACTI 2024	 Un travail sur l'analyse de l'absenteisme en vue de sa réduction; Un travail sur l'animation d'ateliers autour de la sécurité; Le choix d'un logiciel de Choix et premier déploiement d'un SIRH (Système d'informations des Ressources Humaines).

3. Gérer les risques commerciaux, à savoir....:

RISQUES

SFPI GROUP a défini 2 risques majeurs en matière de politique commerciale à savoir :

- Notre capacité à faire face à la concurrence ;
- Notre aptitude à anticiper les attentes du marché et satisfaire la demande du client.

Cette gestion du risque se traduit par la mise en place d'un plan autour de la responsabilité commerciale visant l'approfondissement de la connaissance et la culture client à tous les niveaux de nos entreprises afin d'améliorer la satisfaction client.

Au cours de l'année 2022, le groupe a mis en place des indicateurs de mesure de la satisfaction clients – le Net Promoter Score (NPS) et l'On Time In Full (OTIF) permettant la mesure de la satisfaction clients et la mesure du respect de la qualité et des délais. Ces indicateurs sont utilisés dans plus de 90% des filiales.

La mise en place de ces indicateurs a nécessité le déblocage de fonds pour la réalisation des enquêtes ainsi que de l'affectation d'au moins un collaborateur par filiale au suivi du sujet.

POLITIQUES et ACTIONS
CONCRETES

KPI et objectifs L'efficacité des politiques passe par la mesure du NPS et de l'OTIF

	2022	2023	Objectifs 2024	
NPS	35,5	28,3	40	8
OTIF	78,2	83.1	90%	8

Le plan d'actions pour l'exercice 2023 permettant d'assurer la gestion de ce risque reposait autour de plusieurs axes repris ci-après ainsi que leur suivi :

Actions 2023 annoncées	Suivi du plan d'actions
L'organisation de réunions et de formation de sensibilisation à la culture client ;	 Organisation d'une journée dédiée aux clients (Customer Day) en juin 2023 à Lille, réunissant 54 personnes dont 40 entreprises représentées, Intégration systématique des indicateurs NPS et OTIF aux réunions de pilotage de la performance
La mise en œuvre d'actions locales permettant d'améliorer le NPS afin de passer au niveau supérieur (à 30 ou à 50 points);	Le NPS s'est globalement dégradé sur l'exercice pour s'établlir à 28.
La fiabilisation de l'OTIF et l'atteinte d'un score de 90%.	Amélioration de l'OTIF de près de 5 points à 83

2024	Le pilotage de la performance commerciale reste une priorité pour le groupe qui en 2024 va s'attacher à :
PLAN D'ACTIONS 2	 Identifier pour chaque société les actions nécessaires à l'amélioration du NPS (analyse réponse clients, augmentation des contacts); Former ses équipes à la culture clients avec le déploiement d'un serious game en cours de test; Poursuivre ses actions pour continuer à amélioration le taux de service en livrant le maximum de clients dans les délais prévus, la bonne commande.

4. Gérer les risques environnementaux, à savoir....:

RISQUES

SFPI GROUP a défini 3 risques majeurs en matière environnementale à savoir :

- maitriser les disponibilités et les coûts des énergies,
- gérer approvisionnements en Matières Premières et évacuation de nos déchets.
- mesurer impact environnementale de nos activités

Cette gestion du risque se traduit par la mise en place d'un plan autour de la responsabilité environnementale visant l'amélioration de la performance.

Au cours de l'année 2022, le groupe a réalisé au niveau de chaque site un premier bilan carbone et a consolidé ses résultats. Ce 1^{er} bilan couvre les scope 1, 2 et 3 et l'ensemble des entités. Les émissions calculées seront fiabilisées en 2023

En outre, plusieurs actions d'amélioration de la performance énergétique ont été déployées que ce soit au niveau de chaque entreprise ou de pays. C'est ainsi que des travaux de relamping, d'isolation ont été initiés ou des outils de mesure mis en place.

Enfin, un état des lieux de nos approvisionnements et de nos déchets a été initié.

Ces actions ont entrainé des déblocages de budget tant pour la réalisation des diagnostics, que la réalisation des investissements ou la mise à disposition d'ambassadeurs.

POLITIQUES et ACTIONS
CONCRETES

L'efficacité des politiques environnementales se mesure à travers les indicateurs suivants :

KPI et objectifs

	2020	2021	2022	2023	Objectifs 2024	
Conso électricité Kwh/M€ CA	49 468	48 004	42 962	34 273	42 048	☺
Consommation gaz Kwh/M€ CA	46 909	51 913	47 212	35 627	39 872	☺
Quantité de déchets recyclables	NC	NC	71,27%	72,13%	90%	8

 les émissions de Carbone : tCO2e 2023 : 286 319 T- incertitude <25% lesquelles incluent 24 805 TCo2e d'émissions liées au transport amont et aval. Le plan d'actions pour l'exercice 2023 permettant d'assurer la gestion de ce risque reposait autour de plusieurs axes repris ci-après ainsi que leur suivi :

Actions 2023 annoncées	Suivi du plan d'actions	
La poursuite des actions visant l'amélioration de l'efficacité énergétique ;	 mise en place d'installation de panneaux solaires et PPV dans plusieurs sites (JKF PL, DOM SCHWEIZ,) et études de faisabilité lancées investissements sur des équimements plus performants 	PLAN D'ACTIONS
La mise en œuvre d'un plan stratégique visant la décarbonation du groupe.	Élaboration d'une stratégie de décarbonation à moyen et long terme avec le CETIM Réduction des GES à hauteur de 35% en 2030 dont les transports. Atteinte de la neutralité carbone en 2050	2023

- Poursuite des initiatives visant à réduire l'empreinte écologique du groupe ;
- Communication et mise en œuvre de la stratégie de décarbonisation à tous les niveaux de l'organnisation ;
- Intensification des efforts pour améliorer la précision du bilan carbone du groupe.

A compter de 2024, le groupe souhaite que la dimension environnementale soit inétgréer à l'ensemble des décisions et actions de chacune de ses filiales. Aussi cela passe par : - La finalisation de la strtégie du groupe, sa communication et sa mise en œuvre, - Le ciblage dans chaque entité des principaux postes d'émission de TCo2e et la mise en œuvre de 1eres mesures de réduction, - La mise en œuvre de partenariats visant la récupération de déchets en vue de leur revalorisation,

V. Taxonomie

Conformément au Règlement européen Taxonomie, la DPEF intègre ci-après les indicateurs sur l'exercice 2023 relatifs à la part du Chiffre d'Affaires et aux dépenses d'investissement (Capex), associée à des activités économiques durables sur le plan environnemental.

La partie relative aux dépenses d'exploitation (Opex) est aujourd'hui comptabilisées dans nos autres achats et charges externes, lesquels représentent une part aujourd'hui estimée comme non significatives (<5%).

Résumé rapide

Chiffre d'affaires:

- la part du CA éligible aux activités durables sur le plan environnemental est de 27,6 %,
- la part du CA aligné aux activités durables sur le plan environnemental est de 10 %.

Capex:

- Les investissements (CAPEX) réalisés dans des activités alignées et dans des activités éligibles sont respectivement de de 16% et 12% des investissements du groupe.
- Les investissements ayant des caractéristiques environnementales durables dans nos activités non éligibles sont non significatifs.

Ainsi près de 28% des investissements du groupe portent à minima sur des activités éligibles ou sont 'verts' par nature.

CHIFFRE D'AFFAIRES

				Critèr	es de		Critères	d'absence de	e préjudice	important						
											g e				a)	
	Code activité	CA absolus	Part du CA	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation au changement climatique	Utilisaton durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes	Garanties minimales	Part du CA alignée à la Taxonomie 2022	Part du CA alignée 2021	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		K€	%	%	%	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	%	%	Н	T
Acivités économiques																
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMI	E															
A.1 Activités durables sur le plan																
environnemental (alignées à la																
taxonomie) Fabrication d'équipements à bon												İ	1			_
rendement énergétique pour la	3.5	190 200	27,6%	100%	100%	au.i	N/A	N/A	N/A	oui	oui	N/A	OUI			
construction de bâtiments	5.5	190 200	27,0%	100%	100%	oui	IN/A	IN/A	N/A	oui	oui	IN/A	OUI			
Installation, maintenance et réparation																
d'instruments et de dispositifs de																
mesure, de régulation et de contrôle de	7.5	0	0,0%	100%	100%	oui	N/A	N/A	N/A	oui	oui	N/A	OUI			
la performance énergétique des																
bâtiments																
Chiffre d'affaires des activités durables																
sur le plan environnemental (i.e alignés		190 200	27,6%													
à la taxonomie) (A.1)																
A.2 Activités éligibles à la taxonomie																
mais non durables sur le plan																
environnemental																
(non alignées à la taxonomie)																
Fabrication d'équipements à bon																
rendement énergétique pour la	3.5	21 600	3,1%													
construction de bâtiments																-
Installation, maintenance et réparation																
d'équipements favorisant l'efficacité		47 500	6,9%													
énergétique	7.3															
Chiffre d'affaires des activités éligibles																
à la taxonomie mais non durables sur		69 100	10,0%													
le plan environnemental (non alignés à			•													
la taxonomie) (A.2)													_			
TOTAL (A.1 + A.2)	10141-	259 300														
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXON	OMIE															-
Chiffre d'affaires des activités non		429 500	62,4%													
éligibles à la taxonomie (B)	-															-
TOTAL (A + B)		688 800														

CAPEX

				Critèr	es de	Crit	ères d'al	nsence d	e préjudi	ice imno	rtant	1				
				Criter	cs ue	CIII	ci es u ai		c prejuu	ice impo	rearre	+				
	Code activité	CAPEX absolus	Part des CAPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation au changement climatique	Utilisaton durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes	Garanties minimales	Part des CAPEX alignée à la Taxonomie 2022	Part des CAPEX alignée 2021	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		K€	%	%	%	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	%	%	Н	Т
Acivités économiques		RC	70	70	70	0/11	0,11	0,11	0/11	0/11	0/11	0/11	70	70		i i
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées																
à la taxonomie)																
Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique	3.5	4200	15,6	100%	100%	aui.	N/A	N/A	NI /A	ai	au.i		NI /A			
pour la construction de bâtiments	3.5	4200	15,6	100%	100%	oui	N/A	N/A	N/A	oui	oui	oui	N/A			
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de																
dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la	7.5	0	0	100%	100%	oui	N/A	N/A	N/A	oui	oui	oui	N/A			
performance énergétique des bâtiments																
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental		4200	16	100%	100%	oui	N/A	N/A	N/A	oui	oui	oui	N/A			
(i.e alignés à la taxonomie) (A.1)		4200	10	100%	100%	oui	N/A	IN/A	N/A	Jui	Jui	oui	IN/A			
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur																
le plan environnemental																
(non alignées à la taxonomie)																
Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique		0														
pour la construction de bâtiments		U														
Installation, maintenance et réparation d'équipements		3200	11 0													
favorisant l'efficacité énergétique		3200	11,5													
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non																
durables sur le plan environnemental (non alignés à la		3200	11,9													
taxonomie) (A.2)																
TOTAL (A.1 + A.2)		7400	28%													
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		19400	72													
TOTAL (A + B)		26800	100													

VI. Note de méthodologie

Depuis sa cotation fin 2015, notre société est tenue de mesurer sa responsabilité sociale et environnementale qui depuis 2018 se traduit dans une déclaration de performance extra financière.

Dans la continuité des exercices précédents, la société a décidé d'établir son rapport sur l'ensemble du périmètre du Groupe à savoir 56 sociétés comptant au moins un collaborateur au 31 décembre 2022. Cela représente plus de 4150 collaborateurs. Seul la société TAPKEY (250K€ de CA contributif 2022 et 10 salariés) n'a pas été intégrée au reporting 2022.

A noter que depuis 2019, le Groupe s'est doté d'un outil de collecte et de reporting TOOVALU. Cet outil permet à la fois la collecte de données qualitatives ou quantitatives.

Comme pour les exercices précédents, les documents de collecte se sont accompagnés d'un formulaire expliquant la démarche et la méthodologie. Il précise les définitions et est disponible en français et en anglais.

L'ensemble des données présentées dans le présent rapport s'entend du périmètre consolidé.

En outre, l'analyse menée par Groupe SFPI n'a pas identifié de risques relatifs :

- A la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- A la lutte contre la précarité alimentaire,
- Au respect du bien-être animal,
- A une alimentation responsable, équitable et durable,
- A la promotion d'activités physiques et sportives,
- Au lien nation- arméee.

S'agissant de la gestion du dialogue social, la lutte contre les discriminations, la promotion des diversités et notamment du handicap et les accords collectifs et leurs impacts sur la performance économique et les conditions de travail des salariés, le groupe s'assure du traitement de ces sujets au niveau de chaque filiale selon leurs spécificités.

Liste des KPI présents dans la DPEF et calcul :

- Taux de présence aux EXCOS et G10 : (nombre de personnes présentes/nombre de personnes théoriques) *100
- Taux de départs volontaires: (nombre de départs volontaires (rupture Période d'essai à l'initiative du salarié + départs volontaires à la retraite + démission)/ nb total de départs)
 *100
- Taux de rotation du personnel : ((nombre d'entrées+ nombre de sortie)/2/effectif au 31.12.N)
- Taux de fréquence 1 (TF1): nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de fréquence 2 (TF2): nb total des accidents /heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité (TG): nb des journées perdues /heures travaillées) x 1 000
- **OTIF (On time in Full) consolidé** : OTIF de chaque filiale pondéré par le CA contributif de la filiale
- NPS (Net Promoter Score) : score NPS de chaque filiale pondéré par le CA contributif de la filiale
- Consommation électricité (ou gaz): (kwh consommés sur l'année/CA consolidé en M€)*100
- Quantité de déchets recyclables : (T de déchets recyclables/ T de déchets générés)*100